

MINISTÈRE DES ARMÉES



COMMANDEMENT SUPERIEUR DES
FORCES ARMEES AUX ANTILLES

Etat-major interarmées

Centre opérations

Fort-de-France, le 01 AOUT 2019

N° 1280 ARM/FAA/COMSUP/NP

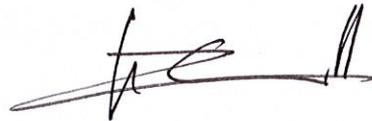
INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : bulletin récapitulatif n°08/19.
P. JOINTE : avertissements de navigation en vigueur.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du jeudi 1er aout 2019 à 08h00 (heure locale).

Les avis sont consultables en ligne sur le site internet de la préfecture de la Martinique, ainsi que sur le site <http://infonautilles.weebly.com>.

Le contre-amiral René-Jean Crignola
commandant de la zone maritime Antilles,
par délégation,
le capitaine de corvette Richard Huet de Guerville,
adjoint du bureau Emploi Mer.



AVURNAV FORT DE FRANCE

Avis en vigueur au jeudi 1^{er} aout 2019 :
NEANT

AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1133/19

MARTINIQUE - TROIS ILETS

Carte FR 6892

Les usagers de la mer sont informés que le feu de la bouée PBB de la pointe du Bout à la position 14°34.077N 061°03.080W est signalé éteint.

Il est demandé aux navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Cet AVURNAV annule et remplace l'AVURNAV LOCAL FORT DE FRANCE 1128/19.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°003/18

GUADELOUPE - SAINT-FRANÇOIS

Carte FR7102

Les usagers de la mer sont informés de la mise en place de barrages flottants pour éviter l'échouage des algues sargasses à l'entrée de la marina de Saint-François et devant certaines plages du lagon.

Les eaux de la marina restent libres pour la navigation.

Cet AVINAV annule et remplace l'AVURNAV local Fort-de-France 1065/18 du dimanche 1^{er} avril 2018.

AVIS AUX NAVIGATEURS N°005/18

GUADELOUPE - CAPESTERRE

Carte FR 7208

Les usagers de la mer sont informés qu'un barrage anti-sargasse a été déployé à l'entrée du port de pêche de Capesterre de Marie Galante entre la digue et l'épi.

Une brèche a été créée dans l'épi pour permettre aux marins pêcheurs d'accéder au bassin.

Ce barrage est constitué d'une jupe blanche émergeant à 0.50 m au-dessus du niveau de la mer et soutenu par un câble ancré sur la digue et l'épi.

Il est demandé aux usagers de la mer d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.

18 29-T-13. BRAZIL. South Coast. Rio de Janeiro. Baía de Guanabara. — *Wreck*.

18 34-P-08. BRAZIL. North Coast. Rio Pará. — *Depths*.

18 34-P-09. BRAZIL. North Coast. — *Lights. Radar beacon. AIS. Buoyage. Virtual aids to navigation*.

18 42-T-04. PETITES ANTILLES. Abords de Gustavia. Anse de Grand Galet. — *Balisage*.

18 42-P-09. BRAZIL. South Coast. Baía de Guanabara. — *Obstructions*.

18 42-P-10. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — *Platforms. Submarine pipeline*.

18 42-T-11. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Carenage Bay. — *Wreck*.

18 48-T-13. BRAZIL. South Coast. — *Buoy*.

18 49-T-04. LA MARTINIQUE. Baie de Fort-de-France. Pointe Etienne. — *Épave*.

18 51-T-03. LA MARTINIQUE. Fort-de-France. Cohé Du Lamentin. Pointe du Lamentin. — *Épave*.

19 02-T-11. GUYANE. Approches de Kourou. — *Balisage. Câble sous-marin*.

19 02-T-12. GUADELOUPE. Les Saintes. Terre-de-Haut. Anse du Fond Curé. — *Épave*

19 02-T-14. GUADELOUPE. Ouest de l'îlet à Macou. — *Balisage*

19 02-T-37. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Great River Shoal S. — *Buoy*

19 03-T-02. GUYANE. Fleuve Maroni. — *Balisage*.

19 06-P-08. VENEZUELA. Bahía de Barcelona. — *Superbuoy. Submarine pipeline*.

19 07-T-04. LA MARTINIQUE. Grand Rivière. — *Bathymétrie*.

19 08-T-05. PETITES ANTILLES. Trinidad et Tobago. NE de Galeota Point. — *Installation pétrolière. Feu*.

19 11-T-13. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. — *Buoy*

19 14-P-06. GUADELOUPE. Basse-Terre. Anse Deshaies. Port de Deshaies. — *Balisage. Feu. Port*.

19 14-T-07. PETITES ANTILLES. Saint-Barthélemy. Île Fourchue. Île Frégate. Pointe à Colombier. Le Pain de Sucre. — *Balisage. Réserve naturelle*.

19 17-T-16. WEST INDIES. Trinidad and Tobago. Gulf of Paria. — *Buoyage*

19 21-P-23. BRAZIL. South Coast. — *Wreck*.

19 23-T-06. GUYANE. Le Grand Connétable. — *Balisage*

19 23-P-07. PETITES ANTILLES. Saint Lucia. — *Bathymétrie*.

19 23-P-30. BRAZIL. East Coast. — *Depths*.

19 27-T-04. LA MARTINIQUE. Port de Fort de France. Pointe des Carrières. — *Travaux*

19 28-T-16. BRAZIL. East Coast. — *Buoyage*.

19 29-T-04. GUADELOUPE. Au Nord de Basse-Terre. Tête à l'Anglais. — *Épave*.

19 31-P-03. GUADELOUPE. Nord de Basse-Terre. Port de Sainte-Rose. — *Balisage*.